



La rupture conventionnelle - indemnité obligatoire?

Par **tony29**, le **08/02/2015** à **00:39**

Bonjour,

Je souhaite quitter mon poste par rupture conventionnelle de mon contrat mon patron n'est pas contre mais ce qui bloque la validation de cette séparation est l'indemnité qui devrait me donner. Est-ce obligatoire de me donner cette indemnité? Est-ce possible de ne pas la prendre ou autres solutions pour la rendre afin qu'il accepte cette rupture?

Merci

Désolé d'avance pour les fautes possibles
ou pour ma demande je n'y connais pas grand chose

Par **P.M.**, le **08/02/2015** à **09:16**

Bonjour,

L'indemnité prévue légalement pour la rupture conventionnelle est obligatoire sinon, la démission ouvrirait droit à indemnisation par Pôle Emploi...